

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...

Taux d'intérêt

6,50%*

par an

*Net de tout impôt pour les résidents au Burkina Faso



Montant de l'opération	: 75 milliards de FCFA
Nombre de titres	: 7 500 000 obligations
Durée de l'emprunt	: 8 ans dont 2 ans de différé
Valeur nominale unitaire	: 10 000 FCFA
Prix de vente de l'obligation	: 10 000 FCFA
Périodicité de remboursement	: Semestrielle

Période de souscription 10 au 30 avril 2019

NOTE D'INFORMATION

EMETTEUR



ARRANGEUR ET CHEF DE FILE



CO-CHEFS DE FILE



Syndicat de placement

AFRICABOURSE, BOA CAPITAL SECURITIES, BIBE FINANCES & SECURITIES, SGI-BENIN, SGI AGI, SBIF, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTIQUE FINANCE, BICI BOURSE, BNI FINANCES, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & CIE, NSIA FINANCES, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, SGI MALI, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES, EVEREST FINANCE, SGI TOGO, ABCO BOURSE, BRIDGE SECURITIES, SIRIUS CAPITAL, BSIC CAPITAL, MAC AFRICAN SGI, UCA, SGI FGI.

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement N° EE/19-04 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), le 22 mars 2019.



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

Taux d'intérêt _____
6,50%*
par an

*Net de tout impôt pour les résidents au Burkina Faso

Arrangeur et chef de file



Co-chefs de file



SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE, BOA CAPITAL SECURITIES, BIBE FINANCES & SECURITIES, SGI-BENIN, SGI AGI, SBIF, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTQUE FINANCE, BICI BOURSE, BNI FINANCES, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & CIE, NSIA FINANCES, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, SGI MALI, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES, EVEREST FINANCE, SGI TOGO, ABCO BOURSE, BRIDGE SECURITIES, SIRIUS CAPITAL, BSIC CAPITAL, MAC AFRICAN SGI, UCA, SGI FGI.

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement N° EE/19-04 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), le 22 mars 2019.



SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS.....	7
AVERTISSEMENT DU CREPMF.....	8
PREAMBULE.....	9
CHAPITRE 1 : ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION.....	11
1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR.....	12
1.2 POLITIQUE D'INFORMATION.....	13
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION.....	15
2.1 CADRE DE L'EMISSION.....	16
2.1.1 AUTORISATION.....	16
2.1.2 BUT DE L'EMISSION.....	16
2.1.3 NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES TITRES.....	16
2.1.4 PERIODE DE SOUSCRIPTION.....	16
2.1.5 ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS.....	16
2.2 CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION.....	16
2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES.....	16
2.2.2 PRIX D'EMISSION.....	16
2.2.3 DATE DE JOUISSANCE.....	16
2.2.4 DATE DE REGLEMENT.....	16
2.2.5 TAUX NOMINAL ANNUEL.....	16
2.2.6 INTERET ANNUEL.....	16
2.2.7 AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT.....	16
2.2.8 DUREE.....	17
2.2.9 ASSIMILATIONS ULTERIEURES.....	17
2.2.10 GARANTIE.....	17
2.2.11 SURETE.....	17
2.2.12 NOTATION.....	18
2.2.13 LIQUIDITE.....	18
2.2.14 REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES.....	18
2.2.15 REGIME FISCAL.....	18
2.2.16 ADMISSION A LA BRVM, NEGOCIATION.....	18
2.2.17 RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	18
2.3 TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT.....	19
2.4 MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	19
2.5 MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT.....	20
2.6 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DU BURKINA SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL DE L'UEMOA.....	21

CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER	23
3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE EN 2018	24
3.1.1 Secteur réel	24
3.1.2 Finances publiques	26
3.1.3 Situation de la balance des paiements	27
3.1.4 Situation monétaire	28
3.1.5 Critères de convergence	30
CRITERES DE PREMIER RANG	30
CRITERES DE SECOND RANG	30
3.2 PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE DU BURKINA FASO DE 2019 à 2021	31
3.3 QUALITE DE LA SIGNATURE DU BURKINA FASO	33
3.4 STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME	33
CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	35
4.1 PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	36
4.1.1 Missions et attributions	36
4.1.2 Organisation	36
4.1.2.1 Direction Générale	37
4.1.2.2 Structures d'appui	37
4.1.2.3 Structures centrales	37
4.1.2.4 Structures déconcentrées	37
4.2 INTERVENTIONS DU TRESOR PUBLIC SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL	38
CHAPITRE 5 : ANNEXES	41

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AFD	:	Agence Française de Développement
BAD/FAD	:	Banque Africaine de Développement/Fonds Africain de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CREPMF	:	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DAMOF	:	Direction des Affaires Monétaires et Financières
DC/BR	:	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DDP	:	Direction de la Dette Publique
DGTCP	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FMI	:	Fonds Monétaire International
IRVM	:	Impôts sur le Revenu de Valeurs Mobilières
MINEFID	:	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PME/PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
SGI	:	Société de Gestion et d'Intermédiation
TPBF	:	Trésor Public du Burkina Faso
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT DU CREPMF

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'identification n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et l'identification n'est attribuée qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'identification du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet du CREPMF : www.crepmf.org ou sur le site Internet de l'Émetteur : www.tresor.bf et sur le site web de l'arrangeur chef de file Coris Bourse www.coris-bourse.com .

PREAMBULE

Cette Note d'Information a été préparée par Coris Bourse conformément aux dispositions de la circulaire du **CREPMF N° 003-2004** du 14 janvier 2004 relative à la note d'information à diffuser par les personnes morales faisant appel public à l'épargne et en application des dispositions de l'instruction n°36/2009.

La présente Note d'Information porte sur :

- l'attestation et la politique d'information ;
- les caractéristiques et l'objet de l'émission obligataire ;
- l'organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso en particulier ;
- l'évolution de l'environnement économique et financier du Burkina Faso ;
- les relations avec les Partenaires au Développement.

En outre, en application des dispositions de l'article 11 de l'instruction N°36/2009 du CREPMF relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'UEMOA, cette Note d'Information fera l'objet :

- de diffusion sur le territoire de l'UEMOA ;
- de mise à disposition du public au siège du CREPMF ;
- de mise à disposition du public au siège de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ainsi que dans les Antennes Nationales de Bourse (ANB) des différents pays ;
- de mise à disposition au Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement et à la Direction Générale du Trésor et de Comptabilité Publique du Burkina Faso ;
- de mise à disposition du public dans les locaux de Coris Bourse, sis au 1474 avenue du docteur Kwamé N'Krumah 6ème étage immeuble Bonkougou Ouagadougou Burkina Faso. Site web : www.coris-bourse.com ; E-mail ; corisbourse@coris-bourse.com ; téléphone : +226 25 33 14 85 ; télécopie : +226 33 14 83 ;
- de mise à disposition du public auprès des SGI membres du syndicat de placement.

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...



CHAPITRE 1 : ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

6,50%

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ouagadougou, le 29 Mars 2019

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement", "Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique", and "Burkina Faso - Ouagadougou".

Célestin Santeré SANON
Chevalier de l'Ordre National

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Il est interdit à toute personne de divulguer ou de procéder à des déclarations ne figurant pas dans cette Note d'Information ou dans tout autre document d'information ayant trait à l'émission.

En aucun cas, les informations ou déclarations ne figurant pas dans la présente note ne pourront être invoquées comme ayant été données par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ou par tout représentant, ou agent de ladite Direction.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur **Célestin Santeré SANON** assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
www.tresor.bf
Téléphone : +226 25 66 20 17

Monsieur Célestin Santeré SANON
Email : dg@tresor.bf

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...



CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

6,50%

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...

2.1 CADRE DE L'EMISSION

2.1.1 AUTORISATION

Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement par Décision N°2019-0009/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 12 mars 2019 (annexée à la présente Note d'Information) a donné autorisation à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire dénommé «TPBF 6,50% 2019-2027» d'un montant de soixante-quinze milliards (75 000 000 000) F CFA.

Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement par correspondance N°2019-00468/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 12 mars 2019 a donné mandat à la SGI **Coris Bourse** pour être arrangeur et chef de file de l'émission obligataire de l'Etat du Burkina, sur le marché financier régional de l'UEMOA.

2.1.2 BUT DE L'EMISSION

La présente émission d'emprunt obligataire vise la mobilisation de ressources destinées au financement des projets porteurs de croissance inscrits dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso.

2.1.3 NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES TITRES

Le montant de l'émission est de **75 000 000 000** FCFA représenté par **7 500 000** obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4 PERIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription sera ouverte du **10 au 30 avril 2019 inclus**. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

2.1.5 ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions des Obligations seront reçues, aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.

2.2 CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

2.2.1 NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES

Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2 PRIX D'EMISSION

Le prix d'émission sera de dix mille (**10 000**) FCFA par titre obligataire, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3 DATE DE JOUISSANCE

La date de jouissance sera fixée de concert avec l'Émetteur dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la date de clôture des souscriptions.

2.2.4 DATE DE REGLEMENT

La date de règlement est fixée à la date de jouissance.

2.2.5 TAUX NOMINAL ANNUEL

Le taux nominal annuel est 6,50%.

2.2.6 INTERET ANNUEL

Les Obligations rapporteront un intérêt annuel de 650 FCFA, soit semestriellement 325 FCFA par titre, le premier coupon étant payable six (6) mois après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant.

2.2.7 AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement de l'Emprunt du Trésor Public TPBF 6,50% 2019-2027 se fera par amortissement constant semestriel du capital avec quatre (04) semestres de différé.

2.2.7.2 Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.3 Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe 2.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement. En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.4 Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5 Annulation des Obligations

Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8 DUREE

La durée de l'emprunt est de 8 ans dont 2 années de différé.

2.2.9 ASSIMILATIONS ULTERIEURES

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10 GARANTIE

Cette émission d'emprunt obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Burkina Faso.

2.2.11 SURETE

2.2.11.1 Compte séquestre

Cet emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement ou compte séquestre qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.11.2 Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.12 NOTATION

Dans son communiqué, publié le 23 novembre 2018, l'Agence de notation américaine Standard & Poor's (S&P) a confirmé la note souveraine «B/B» du Burkina. Cette note est assortie d'une perspective stable.

2.2.13 LIQUIDITE

Les Obligations issues de l'emprunt « TPBF 6,50% 2019-2027 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.14 REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.15 REGIME FISCAL

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident au Burkina Faso et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.16 ADMISSION A LA BRVM, NEGOCIATION

2.2.16.1 Cotation

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) au plus tard trois (03) mois après leur date de jouissance.

2.2.16.2 Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.16.3 Bourse de cotation

Tous les titres du Trésor Public du Burkina Faso émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé « TPBF ». Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique «Obligations Régionales».

2.2.16.4 Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Ces titres ne feront pas l'objet de cotation sur d'autres marchés financiers.

2.2.17 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.2.17.1 Chef de file du Syndicat de placement des titres

La SGI **Coris Bourse**, a été mandatée par l'Etat en qualité de Chef de file et a en charge la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

2.2.17.2 Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

2.2.17.3 Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par Coris Bourse, Chef de file du syndicat de placement.

2.2.17.4 Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.17.5 Tribunaux compétents en cas de contestation

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

2.2.17.6 Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

2.3 TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital se fera par amortissement constant semestriel après quatre (4) semestres de différé. Le paiement des intérêts se fera semestriellement en avril et en octobre de chaque année à partir d'octobre 2019. Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

Plan d'amortissement indicatif de l'Emprunt Obligatoire TPBF 6,50% 2019 - 2027

N° d'ordre	Encours début de période	Date d'échéance	Nbre de jours	Principal	Intérêts	Total échéance	Encours fin de période
	75 000 000 000	30/04/2019	0				75 000 000 000
1	75 000 000 000	30/10/2019	183	-	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
2	75 000 000 000	30/04/2020	183	-	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
3	75 000 000 000	30/10/2020	183	-	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
4	75 000 000 000	30/04/2021	182	-	2 437 500 000	2 437 500 000	75 000 000 000
5	75 000 000 000	30/10/2021	183	6 250 000 000	2 437 500 000	8 687 500 000	68 750 000 000
6	68 750 000 000	30/04/2022	182	6 250 000 000	2 234 375 000	8 484 375 000	62 500 000 000
7	62 500 000 000	30/10/2022	183	6 250 000 000	2 031 250 000	8 281 250 000	56 250 000 000
8	56 250 000 000	30/04/2023	182	6 250 000 000	1 828 125 000	8 078 125 000	50 000 000 000
9	50 000 000 000	30/10/2023	183	6 250 000 000	1 625 000 000	7 875 000 000	43 750 000 000
10	43 750 000 000	30/04/2024	183	6 250 000 000	1 421 875 000	7 671 875 000	37 500 000 000
11	37 500 000 000	30/10/2024	183	6 250 000 000	1 218 750 000	7 468 750 000	31 250 000 000
12	31 250 000 000	30/04/2025	182	6 250 000 000	1 015 625 000	7 265 625 000	25 000 000 000
13	25 000 000 000	30/10/2025	183	6 250 000 000	812 500 000	7 062 500 000	18 750 000 000
14	18 750 000 000	30/04/2026	182	6 250 000 000	609 375 000	6 859 375 000	12 500 000 000
15	12 500 000 000	30/10/2026	183	6 250 000 000	406 250 000	6 656 250 000	6 250 000 000
16	6 250 000 000	30/04/2027	182	6 250 000 000	203 125 000	6 453 125 000	
Total				75 000 000 000	25 593 750 000	100 593 750 000	

2.4 MODALITES DE SOUSCRIPTION

2.4.1 Ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.4.2 Règles d'allocation des ordres de souscription

L'allocation des Obligations sera effectuée à la clôture de la période de souscription, soit en avril 2019. Le montant indicatif autorisé pour l'émission est de 75 milliards FCFA. A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés. Dans le cas où le montant de l'opération n'est pas entièrement souscrit, les souscriptions seront réputées valides. Dans le cas où

le montant des souscriptions recueillies serait supérieur à **75 milliards** F CFA, le Trésor Public devra :

- » soit procéder à une réduction des souscriptions en favorisant les personnes physiques. Les souscriptions des personnes physiques ne seront pas réduites. Les personnes morales seront servies au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants ;
- » soit informer le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, de son souhait d'augmenter le montant de l'émission, aux caractéristiques figurant dans la présente note d'information.

6,50%

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...

2.4.3 Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les Obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par le Chef de file **Coris Bourse** à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4 Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par **Coris Bourse** au CREPMF

conformément à la Circulaire n°001-2005. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par **Coris Bourse** en accord avec l'Emetteur.

2.5 MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT

Toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF sont membres du syndicat de placement de la présente opération d'emprunt obligataire. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-après.

PAYS	SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	TELEPHONE
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 36
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(229) 21 32 48 75
	SGI BENIN, Co-chef de file	(229) 21 31 15 41
	SOCIETE AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI)	(229) 21 32 82 13
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(229) 61 18 18 00
BURKINA FASO	CORIS BOURSE, Arrangeur et Chef de file du syndicat de placement	(226) 25 33 14 85
	SBIF, Co-chef de file	(226) 25 33 04 91
CÔTE D'IVOIRE	BOA CAPITAL SECURITIES	(225) 20 30 34 29
	AFRICAINE DE BOURSE	(225) 20 21 98 26
	ATLANTIQUE FINANCE	(225) 20 31 21 21
	NSIA FINANCES	(225) 20 20 06 53
	BICI BOURSE	(225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(225) 20 31 07 07
	BSIC CAPITAL	(225) 20 31 71 11
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 20 31 92 24
	HUDSON & CIE	(225) 20 31 55 00
	MAC AFRICAN	(225) 20 22 72 13
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(225) 20 25 75 90
	SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, Co-chef de file	(225) 20 20 12 65
	SGI BRIDGE SECURITIES	(225) 20 20 33 16
	SGI SIRIUS CAPITAL	(225) 20 31 76 19
MALI	SGI MALI	(223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 73 78 18
SENEGAL	CGF BOURSE	(221) 33 849 03 99
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 869 31 40
	EVEREST FINANCE	(221) 33 822 87 00
	SGI ABCO BOURSE	(221) 33 871 25 20
	SGI FGI	(221) 77 639 83 65
TOGO	SGI TOGO	(228) 22 21 04 83

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

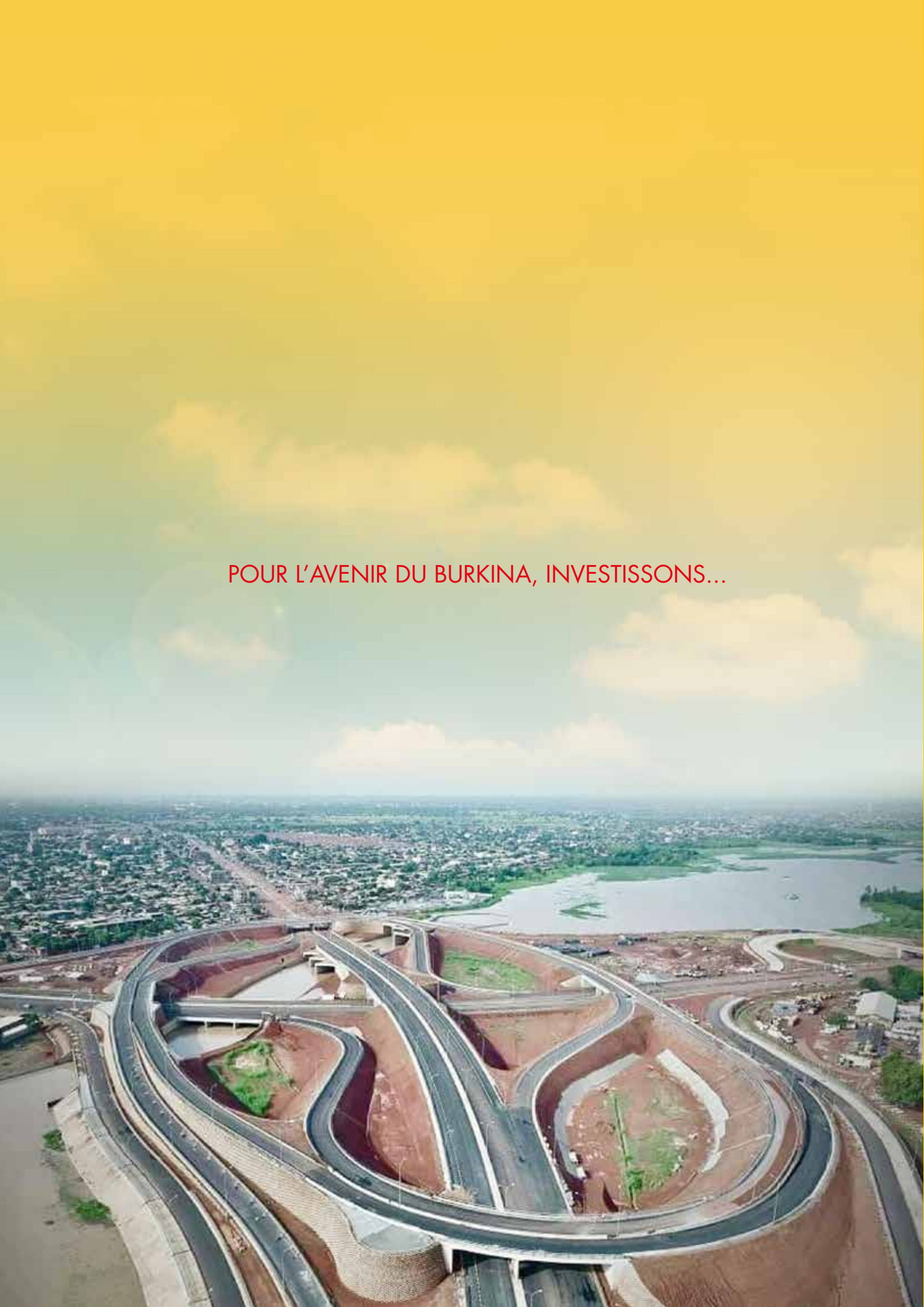
2.6 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DU BURKINA SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL DE L'UEMOA

Le succès enregistré lors des émissions de titres publics de l'Etat du Burkina Faso témoigne de sa crédibilité et de la qualité de sa signature. Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période de 2003 au 28 février 2019 en millions de FCFA.

Sur la période le Burkina Faso a sollicité les investisseurs du Marché Financier Régional de l'UEMOA à sept (7) reprises pour un montant global de 415 milliards FCFA ainsi détaillé :

N°	Date d'émission	Maturité	Montant de l'émission	Montant total des soumissions	Montant retenu	Taux d'intérêt	Taux de couverture	Encours de l'emprunt
Année 2003/Syndication								
1	17/05/2003	4 ans	25 000	55 000	25 000	7%	100%	0
S/Total1			25 000	55 000	25 000			
Année 2011/Syndication								
2	08/12/2011	5 ans	35 000	60 600,00	60 600,00	6,50%	173,14%	0
S/Total2			35 000	60 600	60 600,00			
Année 2013/Syndication								
3	14/11/2013	7 ans	55 000	121 000	121 000	6,50%	220%	48 640
S/Total3			55 000	121 000	121 000			
Année 2017/Syndication								
4	07/07/2017	10 ans	75 000	122 018	122 018	6,50%	163%	122 018
5	13/12/2017	7 ans	75 000	61 947	61 947	6,50%	83%	61 947
S/Total 4-5			150 000	183 965	183 965			
Année 2018/Syndication								
6	15/05/2018	7 ans	75 000	93 744	93 744	6,50%	124,99%	93 744
7	15/11/2018	7 ans	75 000	80 000	80 000	6,50%	106,67%	80 000
S/Total 6-7			150 000	173 744	173 744			
Total général			415 000	594 309	564 309		135,98%	

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...



CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

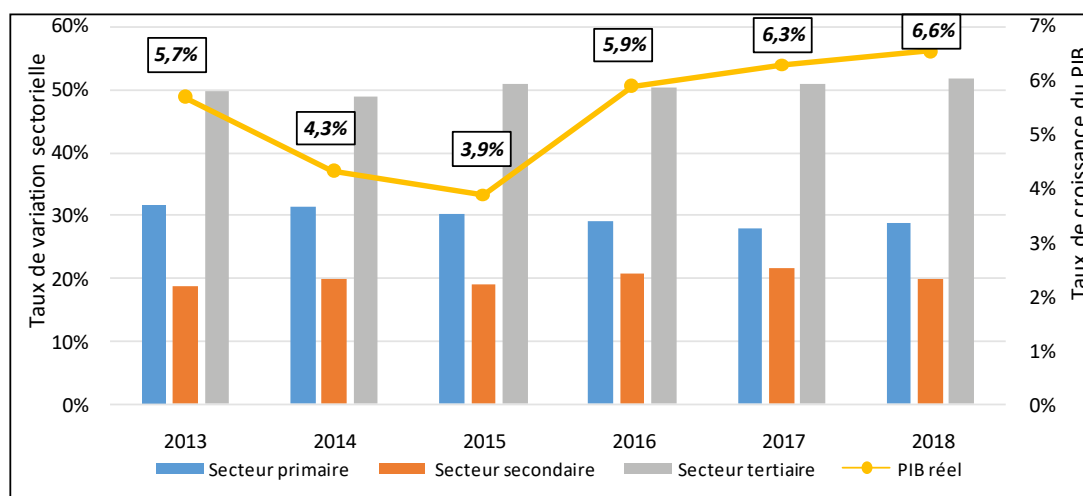
3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE EN 2018

Le Burkina Faso a adopté en juillet 2016 le document de Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020 et dont la vision s'énonce comme suit : «le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables». L'objectif global du PNDES est de « Transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous ». Les grandes orientations du quinquennat 2016-2020 s'articulent autour de trois grands axes : réformer les institutions et moderniser l'administration, développer le capital humain et dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

A fin décembre 2018, les résultats provisoires sont les suivants :

- un taux de croissance économique de 6,6% contre 6,3% en 2017 et 5,9% en 2016 ;
- un niveau d'inflation de + 2,1% contenu dans la limite de la norme communautaire de 3% maximum ;
- un taux de pression fiscale de 16,4% contre 17,2% en 2017 après 16,7% en 2016;
- un déficit global donc compris en pourcentage du PIB nominal de 5,0%.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des contributions des valeurs ajoutées sectorielles



Source : DGEP, IAP, CPC, décembre 2018

3.1.1 Secteur réel

L'évolution du secteur réel selon l'optique de l'offre montre que le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 6,6% en 2018 contre 6,3% en 2017. Cette croissance a été tirée par les secteurs primaire et tertiaire. Le PIB nominal devrait s'établir à 8 025,5 milliards de FCFA et le PIB réel à 5 249,8 milliards de FCFA en 2018.

La valeur ajoutée du secteur primaire connaîtrait une hausse de 8,4% en 2018 contre -2,9% en 2017, soit une progression de 11,3 points de pourcentage. Cette progression est imputable à l'agriculture vivrière (23,3% après -2,8% en 2017), à l'agriculture de rente (-3,4% après -1,2% en 2017) et au sous-secteur de l'élevage (3,1% après 3,7% en 2017).

S'agissant de l'agriculture vivrière, elle enregistrerait une production céréalière de 4 959 000 tonnes, soit une hausse de 23,3% comparativement à la campagne 2017/2018. Cette progression s'expliquerait par la bonne pluviosité, à l'augmentation des superficies céréalières emblavées et aux mesures pour contrer l'attaque des nuisibles de cultures notamment les chenilles légionnaires d'automne.

Quant à l'agriculture de rente, sa valeur ajoutée baisserait de 3,4%, expliquée principalement par la contre-performance de la filière coton dont la production baisserait de 11,3%, pour se situer à 543 046 tonnes. Cette

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

régression s'expliquerait par la baisse des superficies de 26,5% suite à l'abandon de l'activité par certains cotonculteurs principalement dans la zone SOFITEX.

La part du secteur primaire dans le PIB s'est située à 28,6% en 2018 contre 27,8% en 2017. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 8,4 point de pourcentage en 2018 contre -2,9 point en 2017.

La valeur ajoutée du secteur secondaire a progressé de 5,7% en 2018, en baisse de 2,6 points de pourcentage par rapport à 2017. La valeur ajoutée du secteur secondaire enregistrerait une croissance de 5,7% en 2018 contre 8,3% en 2017.

La croissance de 2018 serait principalement impulsée par le sous-secteur des « industries extractives » dont la valeur ajoutée augmenterait de 13,3%. La hausse de l'activité dans le sous-secteur des « industries extractives » s'expliquerait par l'augmentation de la production d'or de 11,3%, pour se situer à 51 631,1 kg. Le secteur bénéficierait de l'amélioration de la production du zinc.

Par contre, dans le sous-secteur des BTP, sa valeur ajoutée connaîtrait une baisse de 0,6% en 2018 contre une hausse de 5,2% en 2017. Cette contre-performance s'expliquerait par la baisse des dépenses d'investissements publics sur ressources propres.

La part du secteur secondaire dans la formation du PIB s'est située à 19,7% en 2018 contre 21,4% en 2017. Sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 1,1 points de pourcentage en 2018 contre 1,6 point en 2017.

Le secteur tertiaire a enregistré un accroissement de sa valeur ajoutée de 5,3% en 2018 contre 8,6% en 2017. Cette croissance est portée aussi bien par le sous-secteur des services marchands (+8,1%) que par celui des services non marchands (+1,9%).

Les services marchands ont bénéficié de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires ainsi que de la tenue de certaines manifestations à caractère international (SIAO, SAMAO, SICOT, Tour du Faso, FILO, NAK, etc.).

Quant aux services non marchands, la décélération de la valeur ajoutée (+1,9% en 2018 contre +12,9% en 2017) s'expliquerait par la baisse des dépenses de transferts publics et des dépenses d'acquisition de biens et services. La contribution du secteur tertiaire (y compris DTI et SIFIM) à la formation du PIB serait de 51,7% en 2018 contre 52,9% en 2017. Sa contribution à la croissance du PIB ressortirait à 3,7 points de pourcentage en 2018 contre 5,3 points en 2017.

L'évolution du secteur réel suivant l'optique de la demande montre que la croissance du PIB réel en 2018 serait portée par la consommation finale et l'investissement, avec des contributions respectives de 5,8 et 4,1 points de pourcentage. Les échanges extérieurs contribueraient négativement de 3,3 points de pourcentage à la croissance du PIB.

La consommation finale en 2018 se situerait à 6 459,4 milliards de FCFA en 2018 contre 5 934,9 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 8,8%. Cette évolution s'explique aussi bien par sa composante publique (+7,7%) que privée (+9,4%).

La contribution de la consommation finale à la croissance serait de 5,8 points de pourcentage en 2018 contre 5,5 points en 2017.

La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), en hausse de 3,1%, est ressortie à 1 831,0 milliards de FCFA en 2018 contre 1 775,8 milliards de FCFA en 2017. Cette progression serait imputable à la FBCF privée (+7,7%), la FBCF publique s'étant contractée de 2,0%.

L'amélioration du climat des affaires, la poursuite de l'exploration et de l'exploitation minières, les actions de renforcement du tissu industriel en matière de création de richesse ainsi que la mise en œuvre d'un régime fiscal favorable aux pôles de croissance seraient les principaux éléments catalyseurs de la croissance de l'investissement privé.

Le repli de la FBCF publique s'expliquerait par la contraction des dépenses en capital sur ressources propres.

Le taux d'investissement serait en amélioration en ressortant à 25,7% en 2018 contre 22,6% en 2017. L'investissement contribuerait à hauteur de 4,1 points de pourcentage à la croissance du PIB en 2018 contre 1,6 point de pourcentage en 2017.

Le solde des échanges extérieurs serait de -495,8 milliards de FCFA en 2018 contre -376,2 milliards de FCFA en 2017, traduisant ainsi une aggravation du déficit des échanges des biens et services de 119,6 milliards de FCFA (+31,8%).

Les exportations de biens et services passeraient de 2 177,9 milliards de FCFA en 2017 à 2 303,2 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 5,8%. Cette progression serait essentiellement liée à la hausse en valeur des exportations de coton-fibre (+78,5 milliards de FCFA), de sésame (+37,2 milliards FCFA) et d'or (+10,0 milliards de FCFA).

Quant aux importations de biens et services, elles

passeraient de 2 554,1 milliards de FCFA en 2017 à 2 799,0 milliards de FCFA en 2018, soit une progression de 9,6%. Cette augmentation se justifierait en grande partie par une hausse des importations en biens d'équipements, en produits pétroliers et en biens intermédiaires.

Les échanges extérieurs contribueraient négativement à la croissance du PIB en 2018 (-3,3 points de pourcentage contre -0,8 point de pourcentage en 2017).

3.1.2 Finances publiques

En dépit du contexte économique relativement difficile, les finances publiques ont fait preuve d'une certaine résilience notamment en matière de mobilisation des ressources.

Les recettes totales et dons ont été mobilisés à hauteur de 1 412,7 milliards de FCFA à fin octobre 2018 contre 1 259,0 milliards de FCFA à la même période en 2017, soit une progression de 12,2%.

Cette performance est imputable aux recettes propres (+1 17,9 milliards de FCFA) et aux dons (+35,8 milliards de FCFA).

Les recettes propres ont augmenté de 10,3% par rapport à fin octobre 2017 et se sont établies à 1 264,8 milliards de FCFA à fin octobre 2018. Ce niveau de mobilisation, qui représente 85,8% des prévisions annuelles de la dernière loi de finances rectificative de 2018, est lié à la hausse constatée au niveau des recettes fiscales (+10,8%) par rapport à fin octobre 2017 pour se situer à 1 133,3 milliards de FCFA à fin octobre 2018.

En ce qui concerne **les dons**, ils ont été mobilisés à hauteur de 147,9 milliards de FCFA à fin octobre 2018 contre 112,1 milliards de FCFA à fin octobre 2017, soit une hausse de 32,0%. Cet accroissement est porté par celui des dons programmes (+36,0 milliards de FCFA), les dons projets ayant diminués de 0,1 milliard de FCFA.

Les performances réalisées au niveau de la mobilisation des ressources propres sont principalement imputables aux mesures et actions suivantes :

- » le renforcement des actions en recouvrement par une approche personnalisée et ciblée des contribuables reliquataires en vue de négocier des plans de règlement ;
- » la poursuite des opérations de contrôle sanction de l'utilisation de la facture normalisée au niveau des contribuables de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso ;
- » l'automatisation de la gestion des Restes à recouvrer (RAR) avec le logiciel SINTAX 2 et la poursuite du processus de leurs assainissements dans chaque structure déconcentrée ;

- » l'intensification des activités d'enquêtes et de recoupement d'informations en vue d'améliorer le contrôle fiscal par les vérifications ponctuelles ;
- » l'organisation des campagnes spéciales de recouvrement intensif par l'ensemble des unités de recouvrement ;
- » la poursuite de la lutte contre la fraude douanière, notamment par l'intensification des services de campagne et l'organisation d'opérations de contrôle des motocycles ;
- » la poursuite du suivi satellitaire des marchandises en transit : le dispositif est actuellement opérationnel et couvre tous les corridors, sauf Thiou (problème de connexion) et Bobo Hydro (manque d'espace) ;
- » la poursuite des scannages aux Bureaux des douanes de Ouaga-Route et de Bobo-Gare ;
- » le renforcement des actions de contrôle de l'exécution du service dans les offices par les Directeurs régionaux et les audits de l'Inspection technique ;
- » l'activation du module valeur de SYDONIA comme outil d'aide à la vérification et son application sur huit (08) produits ;
- » le suivi du dédouanement des huit (08) produits par la cellule de contrôle de la valeur logée au sein de la Direction des Enquêtes Douanière ;
- » la mise en œuvre des dispositions de l'article VII du GATT, notamment l'application de la valeur transactionnelle des marchandises en matière de perceptions des droits et taxes à l'importation et à l'exportation ;
- » le suivi particulier des régimes économiques et des mesures de facilitation, notamment un contrôle des destinations finales des marchandises exonérées.

Les dépenses totales et prêts nets se sont situés à 1 510,0 milliards de FCFA à fin octobre 2018 contre 1 685,1 milliards de FCFA une année plus tôt, soit une régression de 175,1 milliards de FCFA (-10,4%). Cette baisse est essentiellement imputable à celle des dépenses en capital (-220,3 milliards de FCFA).

L'encours provisoire de la dette publique s'est situé à 3 033,6 milliards de FCFA au 31 octobre 2018 contre 2 767,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, soit une hausse de 9,6% imputable à l'évolution de ses composantes. En effet, à fin octobre 2018, l'encours de la dette intérieure et celui de la dette extérieure ont

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

augmenté respectivement de 156,8 milliards de FCFA (+15,3%) et de 109,6 milliards de FCFA (+6,3%) par rapport au 31 décembre 2017.

La structure de l'encours total de la dette publique présente une prédominance de la dette extérieure avec une proportion de 61,1% à fin octobre 2018 contre 60,3% à fin décembre 2017. La composante extérieure provient essentiellement de créanciers multilatéraux dont la part est de 87,2% tandis que celle intérieure est constituée de 95,8% de titres publics (bons et obligations du Trésor).

Le ratio d'endettement, à savoir l'encours de la dette publique rapporté au PIB, est estimé à 38,4% en 2018 pour un seuil communautaire fixé à 70% au maximum.

S'agissant du service de la dette publique, au 31 octobre 2018, il s'est chiffré à 167,9 milliards de FCFA dont 60,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 107,5 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure. Comparativement à fin octobre 2017 où son montant était évalué à 156,0 milliards de FCFA, le service de la dette publique a enregistré une hausse de 11,9 milliards de FCFA (+7,6%) à fin octobre 2018.

Le ratio « service de la dette sur recettes budgétaires¹ » se situe à 13,3% à fin octobre 2018 pour un seuil maximum de 20%².

Tableau 1: Structure de l'encours de la dette publique (en milliards de FCFA)

Rubrique	Réalizations		Projections			
	31/12/2017	31/10/2018	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Dette extérieure	1 743,0	1 852,6	1 910,3	2 659,8	2 878,4	3 115,0
<i>Multilatérale</i>	1 505,4	1 615,0	1 664,9	1 779,0	1 925,2	2 083,5
<i>Bilatérale</i>	237,6	237,5	245,2	880,8	953,2	1 031,6
Dette intérieure	1 024,2	1 181,0	1 456,4	1 167,9	1 178,8	1 217,4
<i>Institutions Financières</i>	60,2	44,7	35,1	22,2	12,5	3,5
<i>Institutions non Financières</i>	7,1	5,1	162,5	3,5	2,2	0,9
Marché Monétaire et Financier	956,9	1 131,3	1 254,1	1 142,2	1 164,1	1 213,0
Total Général	2 767,2	3 033,6	3 366,5	3 827,7	4 057,2	4 332,4
PIB nominal	7 178,4		8 025,5	8 780,0	9 371,2	10 152,5
Encours dette publique/PIB (%)	38,5		41,95	43,6	43,3	42,7

Source : CPC, décembre 2018

3.1.3 Situation de la balance des paiements

Les échanges extérieurs seraient marqués en 2018 par une croissance des importations plus importante que celle des exportations, dans un contexte de renchérissement du pétrole et une hausse des cours des deux principaux produits d'exportation que sont l'or et le coton-fibre. En outre, il est prévu une amélioration des entrées nettes de capitaux et une contraction des flux nets financiers avec le reste du monde. Dans l'ensemble, les transactions avec le reste du monde se traduiraient par une amélioration du déficit des transactions courantes et par un excédent en diminution du solde global de la balance des paiements en 2018 comparativement à celui de 2017.

La Balance des biens : elle enregistrerait un solde déficitaire de 31,2 milliards de FCFA en 2018 contre un déficit de 3,1 milliards de FCFA en 2017, en raison d'une hausse des importations plus importante que celle des exportations.

Les exportations se situeraient à 2 014,1 milliards de FCFA en 2018, en hausse de 126,7 milliards de FCFA

¹ Les recettes budgétaires utilisées pour le calcul de ce ratio correspondent aux recettes propres

² Ce seuil est déterminé en fonction de la note CPIA du Burkina Faso (3,6 en 2017).

(+6,7%) par rapport à 2017, en raison principalement de la progression des exportations de coton-fibre, de sésame et d'or non monétaire. Les exportations de coton connaîtraient une hausse de 31,0% pour s'afficher à 331,7 milliards de FCFA en 2018 contre 253,3 milliards de FCFA en 2017, imputable à la hausse des cours. S'agissant des exportations de sésame, elles seraient en hausse de 48,0% pour ressortir à 114,7 milliards de FCFA en 2018, en lien avec l'accroissement des quantités exportées. Quant aux ventes d'or non monétaire à l'étranger, les recettes se situeraient à 1 288,4 milliards de FCFA en 2018 contre 1 278,4 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 0,8%, en lien avec la progression des quantités exportées et des cours.

Le compte des transactions courantes :

Les importations, sous l'impulsion de l'activité économique intérieure, ressortiraient à 2 045,3 milliards de FCFA en 2018, en augmentation de 154,9 milliards de FCFA (+8,2%) sur un an. Cette hausse serait portée essentiellement par les importations de produits pétroliers, de biens d'équipement et de biens intermédiaires.

Balance des services : la balance des services dégagerait un solde de -467,1 milliards de FCFA en 2018 contre -518,5 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une amélioration de 51,4 milliards de FCFA (+9,9%), due principalement aux « autres services ».

Balance des revenus primaires : les revenus primaires se solderaient à -227,7 milliards de FCFA en 2018 contre -230,4 milliards de FCFA en 2017, soit une amélioration de 2,7 milliards de FCFA (+1,2%), portée principalement par le revenu des investissements (+2,1%).

Balance des revenus secondaires : le solde des revenus secondaires se situerait à +229,7 milliards de FCFA en 2018 contre +231,5 milliards de FCFA en 2017, soit une détérioration de 1,8 milliards de FCFA (-0,8%) sur un an, expliquée par la baisse des transferts publics (-2,7 milliards de FCFA).

Au total, les transactions courantes avec le reste du monde se solderaient par une amélioration du déficit courant de 4,6%, passant de 520,4 milliards de FCFA en 2017 à 496,3 milliards de FCFA en 2018. Par rapport au PIB, le solde des transactions courantes se situerait à -6,2% en 2018 contre -7,2% en 2017, soit une amélioration de 1,0

point de pourcentage. Hors dons officiels, les transactions courantes se solderaient par un déficit de 7,4% du PIB en 2018 contre 8,6% en 2017.

Le compte capital: Le solde du compte de capital se situerait à +227,7 milliards de FCFA en 2018, en hausse de 54,9 milliards de FCFA (+31,8%) par rapport à son niveau de +172,8 milliards de FCFA en 2017, sous l'impulsion principalement de l'accroissement des dons projets reçus par l'Administration Publique (+45,3%).

Le compte capital: Les flux nets des acquisitions nettes d'actifs financiers et d'accroissements nets de passifs se solderaient par des entrées nettes de 345,5 milliards de FCFA en 2018 contre des entrées nettes de 572,2 milliards de FCFA un an plus tôt, soit un repli de 39,6%.

Les flux d'investissements directs se traduiraient par des entrées nettes de capitaux de 238,4 milliards de FCFA en 2018, en augmentation de 242,8 milliards de FCFA par rapport à 2017. Quant aux investissements de portefeuille, ils se solderaient par des entrées nettes de capitaux de 3,7 milliards de FCFA, en repli de 1,0 milliard de FCFA par rapport à 2017.

Les autres investissements se caractériseraient par des entrées nettes de 103,5 milliards de FCFA en 2018 contre 571,9 milliards de FCFA en 2017, soit une diminution de 81,9% traduite par les baisses des autres investissements du secteur privé(-105,2%), les autres investissements du secteur public ayant augmenté de 67,2%.

Le solde global : Au total, l'ensemble des flux financiers issus des échanges avec l'extérieur se traduirait par un solde global excédentaire de 77,0 milliards de FCFA en 2018 contre un excédent de 220,1 milliards de FCFA en 2017, en diminution de 143,1 milliards de FCFA sur un an. Ce solde représenterait 1,0% du PIB en 2018 contre 3,1% du PIB en 2017.

3.1.4 Situation monétaire

L'évolution de la situation monétaire du Burkina Faso a été marquée, entre fin décembre 2017 et fin septembre 2018, par une diminution des Actifs Extérieurs Nets (AEN) de 83,6 milliards de FCFA (-6,3%) et une progression des créances intérieures de 247,0 milliards de FCFA (+10,1%), conduisant à un accroissement de la masse monétaire de 130,2 milliards de FCFA (+3,9%). Au cours des neufs premiers mois de l'année 2018, les Passifs à caractère non

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

monétaire se sont accrus de 7,3 milliards de FCFA (+1,3%). Par rapport à fin septembre 2017, la masse monétaire a enregistré une progression de 393,0 milliards de FCFA (+12,7%), imprimée notamment par les créances intérieures (+415,0 milliards de FCFA, soit +18,3%), les AEN s'étant inscrits en baisse (-13,8 milliards de FCFA, soit -1,1%).

Les AEN des Institutions monétaires sont ressortis à 1 246,6 milliards de FCFA à fin septembre 2018, en baisse de 6,3% par rapport à fin décembre 2017. Cette régression est exclusivement imputable aux Autres Institutions de Dépôts (AID) dont les AEN se sont réduits de 300,6 milliards de FCFA (-22,6%), les actifs extérieurs nets de la Banque Centrale ayant connu une progression de 217,1 milliards de FCFA.

Le repli des AEN des AID est dû à une diminution plus importante de leurs créances brutes sur l'extérieur (-517,7 milliards de FCFA) par rapport à celle de leurs engagements bruts envers les non-résidents (-217,1 milliards de FCFA).

La baisse des créances brutes des AID sur l'extérieur s'explique principalement par celle de l'encours des crédits octroyés aux non-résidents (-216,4 milliards de FCFA, soit -36,0%), de leurs dépôts dans les institutions financières non-résidentes (-127,9 milliards de FCFA, soit -48,9%) ainsi que de leurs souscriptions aux titres publics des autres Etats de l'Union (-161,0 milliards de FCFA, soit -14,8%). En ce qui concerne la diminution des engagements extérieurs bruts des AID, elle est due, notamment au repli des dépôts reçus des non-résidents (-126,1 milliards de FCFA, soit -32,9%) ainsi que des crédits obtenus des institutions financières non-résidentes (-92,0 milliards de FCFA, soit -35,9%).

S'agissant de l'accroissement des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale, il est lié à une hausse de ses créances brutes sur les non-résidents (+300,3 milliards de FCFA, soit +33,4%), plus importante que celle de ses engagements extérieurs bruts (+83,2 milliards de FCFA, soit +9,3%).

En variation annuelle, les AEN des institutions monétaires ont connu un repli de 13,8 milliards de FCFA (-1,1%), imprimé par la contraction des actifs extérieurs nets des AID (-192,9 milliards de FCFA, soit -15,8%), les AEN de la BCEAO étant en hausse (+179,2 milliards de FCFA).

Les créances intérieures se sont établies à 2 683,3 milliards de FCFA à fin septembre 2018 contre 2 436,3 milliards de FCFA à fin décembre 2017, en progression de 10,1% sur neuf mois. L'accroissement observé est imputable à une augmentation des créances sur l'économie de 235,0

milliards de FCFA (+9,9%) et des Créances Nettes sur l'Administration Centrale (CN-AC) de 12,0 milliards de FCFA (+18,2%).

En variation annuelle, les créances intérieures ont progressé de 415,0 milliards de FCFA (+18,3%), sous l'effet de la hausse des créances sur l'économie (+330,0 milliards de FCFA) et des CN-AC (+85,0 milliards de FCFA).

Les créances du système bancaire sur l'économie se sont situées à 2 605,2 milliards de FCFA à fin septembre 2018 contre 2 370,2 milliards de FCFA à fin décembre 2017, soit une hausse de 9,9%. En glissement annuel, elles ont progressé de 14,5%.

S'agissant des nouvelles mises en place de crédits, le montant cumulé à fin septembre 2018 s'est chiffré à 1 259,3 milliards de FCFA, soit une contraction de 127,9 milliards de FCFA (-9,2%) par rapport à la même période de 2017.

Pour ce qui concerne les crédits recensés à la Centrale des Risques, ils ont atteint un montant de 2 124,8 milliards de FCFA à fin septembre 2018, correspondant à des hausses de 2,7% et 12,1% respectivement par rapport à fin décembre 2017 et à fin septembre 2017.

A fin septembre 2018, les principaux secteurs bénéficiaires des crédits octroyés sont : les services divers avec une part de 33,8%, le commerce avec 20,8%, les bâtiments et travaux publics avec 17,1%, les activités industrielles avec 14,1% ainsi que les transports et communications avec 8,9% du volume des crédits. Le secteur agricole demeure toujours faiblement financé avec une part relative qui est passée de 4,8% en septembre 2017 à 4,4% en décembre 2017 pour ressortir à 5,4% en septembre 2018.

Les Créances nettes du système bancaire sur l'Administration centrale (CN-AC) ont enregistré un accroissement de 12,0 milliards de FCFA au cours des neuf premiers mois de 2018, imputable à la BCEAO (+20,4 milliards de FCFA), les créances nettes sur les banques commerciales ayant fléchi de 8,4 milliards de FCFA.

Les créances nettes de la BCEAO vis-à-vis de l'Administration centrale ont progressé suite à une diminution de ses engagements bruts envers l'Etat (-20,1 milliards de FCFA) sous forme notamment de dépôts du Trésor (-29,5 milliards de FCFA), atténuée par la hausse des créances brutes de la Banque Centrale sur l'Etat (+0,3 milliard de FCFA) dont +4,0 milliards de FCFA au titre des crédits du FMI et un amortissement de 3,9 milliards de FCFA sur les allocations DTS.

Pour ce qui est de la diminution des créances nettes des banques commerciales sur l'Administration centrale (-6,9%), elle s'explique par une baisse de leurs créances brutes sur l'Etat (-5,8 milliards de FCFA) qui est la résultante d'une baisse des concours sous forme de crédits, compensés par la souscription nette aux titres publics (+33,8 milliards de FCFA). Dans le même temps, les engagements des banques vis-à-vis de l'Etat, constitués de dépôts, ont progressé (+2,6 milliards de FCFA, soit +0,8%).

Par rapport à fin septembre 2017, les CN-AC ont connu une augmentation de 85,0 milliards de FCFA à fin septembre 2018, enregistrée aussi bien au niveau de la Banque Centrale (+83,8 milliards de FCFA) que des banques commerciales (+1,1 milliard de FCFA).

En lien avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est ressortie à 3 496,9 milliards de FCFA à fin septembre 2018, en progression de 130,2 milliards de FCFA (+3,9%) par à rapport à fin décembre 2017. Cet accroissement est observé au niveau des dépôts (+80,1 milliards de FCFA, soit +2,7%) et de la circulation fiduciaire (+50,1 milliards de FCFA, soit +11,2%).

Par rapport à son niveau de 3 103,9 milliards de FCFA à fin septembre 2017, la masse monétaire s'est accrue de 393,0 milliards de FCFA (+12,7%) à fin septembre 2018. Cette évolution est induite par la progression des dépôts (+284,4 milliards de FCFA, soit +10,5%) et de la circulation fiduciaire (+108,6 milliards de FCFA, soit +27,9%).

3.1.5 Critères de convergence

Au regard de l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, les critères de convergence à fin décembre 2018 se présentent comme suit :

Tableau 2: Etat de convergence au titre de l'année 2018

	Normes UEMOA	2016	2017	2018
Critères de premier rang				
Ratio solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal (%)	≥ -3	-3,9	-7,8	-5,0
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3	-0,2	0,4	2,0
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal (%)	≤ 70	38,7	38,5	38,4
Critères de second rang				
Ratio masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35	51,6	49,9	53,3
Taux de pression fiscale (%)	≥ 20	16,7	17,2	16,4

Source : CPC, décembre 2018

Critères de premier rang

- » **le ratio solde global base engagement, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme ≥ -3%)** : le solde global est ressorti négatif en se situant à -97,3 milliards de FCFA à fin octobre 2018 contre -426,1 milliards de FCFA à la même période en 2017. Le ratio ressortirait à -5,0% du PIB en 2018 contre -7,8% en 2017, non conforme à la norme communautaire ;
- » **le taux d'inflation annuel moyen (norme ≤ 3%)** : il s'est situé à 2,1% à fin octobre 2018 contre +1,3% à fin octobre 2017, en conformité avec la norme communautaire de l'UEMOA. Il resterait dans la limite de la norme communautaire à fin décembre 2018 en ressortant à 2,0% ;
- » **le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme ≤ 70%)** : l'encours de la dette s'est situé à 3 033,6 milliards de FCFA à fin octobre 2018 contre 2 767,2 milliards de FCFA à fin décembre 2017. Le ratio serait de 38,4% en 2018 contre 38,5% en 2017, en conformité avec la norme communautaire.

Critères de second rang

- » **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (norme ≤ 35%)** : il est ressorti à 50,4% à fin octobre 2018 contre 49,7% à la même période en 2017. Ce ratio s'établirait à 53,3% en 2018 contre 49,9% en 2017, ne respectant pas ainsi la norme communautaire ;
- » **le taux de pression fiscale (norme ≥ 20%)** : le taux de pression fiscale devrait se situer à 16,4% en 2018 contre 17,2% en 2017. Ce critère ne serait pas respecté en 2018 comme en 2017.

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

3.2 PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE DU BURKINA FASO DE 2019 à 2021

Les perspectives économiques sont assez favorables sur les trois prochaines années. L'activité économique connaîtrait en 2019 une croissance de 6,4%, mais en décélération par rapport à 2018. Sur la période 2020-2021, l'activité économique enregistrerait en moyenne une croissance de 6,7%. Cette croissance serait imprimée par les secteurs secondaire et tertiaire avec respectivement une croissance moyenne de 8,2% et 6,8%. Quant au secteur primaire, il afficherait une croissance moyenne de 3,7%. Toutefois, ces perspectives de croissance restent toujours en deçà des attentes du PNDES.

Tableau 3 : Evolution du PIB et variation sectorielle de 2017-2021

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance du PIB réel (%)	6,3	6,6	6,4	6,7	6,6
Secteur primaire(%)	-2,9	8,4	5,4	3,8	3,6
Secteur secondaire(%)	8,3	5,7	4,9	9,6	6,9
Secteur tertiaire(%)	8,6	5,3	6,6	6,2	7,4
Droits et taxes(%)	12,3	10,5	9,3	9,1	8,6
PIB réel (base 1999) en milliards de FCFA	4 926,7	5 249,8	5 585,3	5 961,7	6 357,6
PIB Nominal, en milliards de FCFA	7 178,4	8 025,5	8 780,0	9 371,2	10 152,5

Source : CPC, décembre 2018

En perspectives, la bonne tenue du **secteur primaire** serait soutenue par la consolidation des actions entreprises en 2018 et la poursuite des grands chantiers de mécanisation agricole et de réduction de la vulnérabilité de l'agriculture à la pluviosité capricieuse.

Ainsi, le secteur primaire enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée de 5,4% en 2019, tirée principalement par l'agriculture de rente (+11,1%) et l'agriculture vivrière (+6,5%). La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait à 28,1%. Pour les années 2020 et 2021, le secteur primaire croîtrait en moyenne de 3,7% par an, sous l'impulsion de l'agriculture de rente (+6,4%), de l'élevage (+4,0%) et de l'agriculture vivrière (+3,0%). La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait en moyenne à 27,7%.

Concernant le **secteur secondaire**, il afficherait une croissance de 4,9% en 2019, tirée principalement par les industries extractives (+9,1%). Les sous-secteurs de l'égrenage coton (-1,9%) et des BTP (-1,0%) contribueraient négativement à la croissance. Les mauvaises performances attendues au niveau de ces deux sous-secteurs s'expliqueraient par la baisse de la production cotonnière en 2018 et la baisse des investissements projetés pour 2019. La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait à 18,8%. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,0 point de pourcentage en 2019 contre 1,1 point de pourcentage en 2018.

Pour les années 2020 et 2021, le secteur secondaire enregistrerait une croissance moyenne de 8,2% par an. Cette performance serait liée principalement à la croissance des sous-secteurs des BTP (+14,9%), des industries extractives (+5,8%), de l'égrenage coton (+14,6%) et des industries (+6,3%). Le secteur secondaire contribuerait à la formation du PIB à 19,3% en 2020 et 19,6% en 2021.

La croissance du sous-secteur des industries extractives serait soutenue par l'entrée en production des mines d'or de WAHGNION GOLD OPERATION SA en 2020. En outre, le sous-secteur devrait bénéficier de l'encadrement de l'orpaillage, ce qui contribuerait à renforcer la production d'or.

Pour ce qui concerne le sous-secteur « égrenage coton », son dynamisme résulterait des bonnes perspectives des campagnes cotonnières sur la période 2019-2021, de l'intensification de la promotion de la consommation nationale du coton, de la création d'une unité de transformation intégré de coton ; la mise en marche de l'usine d'égrenage de coton biologique et la réouverture de FASO FANI.

S'agissant du sous-secteur des BTP, les différents travaux et chantiers cités supra (2018) devraient se poursuivre pour conforter l'essor des activités des BTP. Le dynamisme du sous-secteur pourrait être renforcé par les projets des travaux de construction et de bitumage ou de réhabilitation et de renforcement des routes.

En outre, dans le cadre de la promotion du mix-énergétique, l'amélioration progressive de l'approvisionnement en énergie, notamment les énergies renouvelables à travers la construction de cinq (05) nouvelles centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de 155 MW et des centrales thermiques de 265 MW (100 MW, 100 MW et 65 MW) en PPP, devrait contribuer à renforcer le sous-secteur électricité et à soutenir la dynamique du secteur manufacturier sur la période de projection. Quant au **secteur tertiaire**, à la faveur des performances dans les secteurs primaire et secondaire devrait maintenir son dynamisme en ressortant à 6,7% d'accroissement de sa valeur ajoutée. La bonne tenue du secteur conforterait avec les retombées des activités touristiques et hôtelières à travers la mise en œuvre des programmes phares du secteur, notamment le Programme de Développement des Industries Touristiques (PDIT), le programme de renforcement de l'attractivité des ruines de Loropéni et la construction de campement, relais et réceptifs touristiques. Il tirerait également profit de l'amélioration du climat des affaires, de l'intensification des échanges commerciaux intracommunautaires, de l'amélioration de l'inclusion financière, des manifestations d'envergures internationales (SIAO, SNC, SITHO, SICOT, FESPACO, etc.) et de l'appui aux acteurs de la culture et du tourisme à travers l'opérationnalisation du fonds de développement culturel et touristique.

Ainsi, la valeur ajoutée du secteur tertiaire croîtrait en 2019 de 6,6% tirée aussi bien par les services marchands (+6,8%) que non marchands (+6,5%). La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait à 53,1%.

Pour les années 2020 et 2021, le secteur tertiaire afficherait une croissance moyenne de 6,8% tirée tant par les services marchands (+7,0%) que par les services non marchands (+6,4%). La part de ce secteur dans la formation du PIB ressortirait à 52,9% en moyenne par an.

Critères de convergence

De l'analyse des critères de convergence de l'UEMOA, pour la période 2019-2021, le Burkina Faso convergerait à partir de 2019. En effet, le critère clé « solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal $\geq -3\%$ » se situerait à -3,0% sur la période 2019-2021.

Quant aux critères relatifs à l'inflation et à la dette publique, ils seraient conformes aux normes communautaires. Concernant les critères de second rang, bien qu'étant en amélioration, ils ne respecteraient pas les normes communautaires sur la période 2019-2021.

Tableau 4 : Evolution des critères de convergence sur la période 2019-2021

	Normes	2019	2020	2021
Critères de premier rang				
Ratio solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal (%)	≥ -3	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (%)	≤ 3	1,7	1,4	1,5
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal (%)	≤ 70	43,6	43,3	42,7
Critères de second rang				
Ratio masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35	55,3	52,3	51,2
Taux de pression fiscale (%)	≥ 20	17,2	17,9	18,3

Source : CPC, décembre 2018

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

3.3 QUALITE DE LA SIGNATURE DU BURKINA FASO

Dans son communiqué, publié le 23 novembre 2018, l'Agence de notation américaine Standard & Poor's (S&P) a confirmé la note souveraine «B/B» du Burkina. Cette note est assortie d'une perspective stable.

3.4 STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME

Dans le cadre de l'amélioration des finances publiques et en particulier, la gestion de la Dette dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il a été adopté à Dakar le 04 juillet 2007, le Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. Ce dispositif préconise, entre autres, à chaque pays membre d'avoir un guide concernant les décisions d'emprunts de manière à couvrir son besoin de financement tout en tenant compte des moyens dont il dispose pour assurer le service de sa dette actuelle et future ainsi que des chocs auxquels il peut être exposé. Conformément à ce Règlement, le Burkina Faso s'est doté d'une stratégie couvrant la période 2017-2020.

La nouvelle Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) entend poser les bases d'un meilleur endettement pour couvrir de façon efficiente l'important besoin de financement que nécessite la mise en œuvre du PNDES.

La présente stratégie de gestion de la dette à moyen terme traduit la volonté du Gouvernement de parvenir à une gestion optimale de la dette, conforme aux standards internationaux.

Les principaux axes de la stratégie se résument comme suit :

- » maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés au regard de leur faible coût et du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;
- » recourir aux ressources non concessionnelles. Cette option se justifie par l'importance des besoins à couvrir dans un contexte de mise en œuvre du PNDES et de contraction des ressources concessionnelles. Toutefois, le recours à ces ressources s'ajusterait avec les normes prudentielles en la matière. Dans ce sens

un plafond de ces financements semi-concessionnels devrait être maintenu ;

- » maintenir et renforcer le recours du Burkina Faso au marché financier régional de l'UEMOA. Nonobstant le coût élevé de la dette domestique, le recours au marché demeure une option stratégique non négligeable. En effet, le marché financier donne l'opportunité de diversifier les ressources de financement tout en réduisant la dépendance du pays vis-à-vis des partenaires extérieurs. En outre, le développement d'un marché financier aura des avantages considérables sur l'accès et les coûts de financements des entreprises locales. Enfin, le marché est une alternative de financement en cas de choc exigeant une action urgente compte tenu des délais très longs pour la mobilisation des financements extérieurs auprès des créanciers non commerciaux.

En conclusion, le Burkina Faso poursuivra sa politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationale et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser l'excellente qualité de sa signature auprès des investisseurs.

POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...



CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1 PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

L'Emetteur est l'Etat du Burkina Faso, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Le Trésor Public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par **l'Arrêté N°2016/0195/MINEFID/SG/DGTCP du 14 juillet 2016**.

4.1.1 Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;

- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique ;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la réglementation fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi que du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous régionale, régionale et africaine.

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO 6,50% 2019 - 2027

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

4.1.2 Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction de Services, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

4.1.2.1 Direction Générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur Général Adjoint ;
- la Cellule d'appui technique ;
- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T).

4.1.2.2 Structures d'appui

Elles sont les suivantes :

- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (S.C.R.P.) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

4.1.2.3 Structures centrales

- les directions de service

- l'Agence Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés (D.S.C.S.F.D.) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;

- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (D.S.O.F.E.).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.) ;
- la Paierie Générale (P.G.) ;
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires (T.M.D.C.).

4.1.2.4 Structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (T.R.) ;
- les Trésoreries Principales (T.P.) ;
- les perceptions (P).

4.2 INTERVENTIONS DU TRESOR PUBLIC SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL

Sur la période 2003-2018, le Trésor Public du Burkina Faso a sollicité les investisseurs du Marché Financier Régional de l'UEMOA à sept (7) reprises pour un montant global de 415 milliards FCFA ainsi détaillé :

N°	Date d'émission	Maturité	Montant de l'émission	Montant total des soumissions	Montant retenu	Taux d'intérêt	Taux de couverture	Encours de l'emprunt
Année 2003/Syndication								
1	17/05/2003	4 ans	25 000	55 000	25 000	7%	100%	0
S/Total1			25 000	55 000	25 000			
Année 2011/Syndication								
2	08/12/2011	5 ans	35 000	60 600,00	60 600,00	6,50%	173,14%	0
S/Total2			35 000	60 600	60 600,00			
Année 2013/Syndication								
3	14/11/2013	7 ans	55 000	121 000	121 000	6,50%	220%	48 640
S/Total3			55 000	121 000	121 000			
Année 2017/Syndication								
4	07/07/2017	10 ans	75 000	122 018	122 018	6,50%	163%	122 018
5	13/12/2017	7 ans	75 000	61 947	61 947	6,50%	83%	61 947
S/Total 4-5			150 000	183 965	183 965			
Année 2018/Syndication								
6	15/05/2018	7 ans	75 000	93 744	93 744	6,50%	124,99%	93 744
7	15/11/2018	7 ans	75 000	80 000	80 000	6,50%	106,67%	80 000
S/Total 6-7			150 000	173 744	173 744			
Total général			415 000	594 309	564 309		135,98%	

POUR L'AVENIR DU BURKINA,
INVESTISSONS...





POUR L'AVENIR DU BURKINA, INVESTISSONS...

5 . ANNEXES

00091

Décision n°2019 - _____/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF
autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Publique à émettre des obligations du Trésor du Burkina Faso
par appel public à l'épargne

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Vu la Constitution;
- Vu le Décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-381/PRES/PM/MEF du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- Vu le Décret n° 2009-150/PRES/PM/MEF du 27 mars 2009, portant réglementation générale de l'endettement public et de la gestion de la dette publique ;
- Vu la Loi N°042-2018/AN du 18 décembre 2018 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, Exercice 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) un emprunt dénommé « TPBF 6,50% 2019-2027 » d'un montant indicatif de 75 000 000 000 FCFA pour une durée de 08 ans dont 2 ans de différé.

Article 2 :

L'emprunt obligataire sera représenté par des obligations d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA, assorti d'un taux d'intérêt de 6,50% net l'an. Le remboursement se fera par amortissements semestriels après deux ans de différé.

Article 3 :

Les obligations sont exonérées d'impôts au Burkina Faso.

Article 4 :

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Article 5 :

La souscription de cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

Les placements seront effectués par un syndicat de placement formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Financière (SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

Coris Bourse a été choisie comme Chef de file pour la structuration et le placement dudit emprunt.

Article 6 :

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 12 MARS 2019


Lassané KABORE
Le Ministre
Chevalier de l'Ordre National
Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement
Burkina Faso

Ampliations :

- MDCB
- DGTCP
- Coris Bourse
- J.O.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ DE POLITIQUE
MONÉTAIRE DE LA BCEAO, TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2013 À DAKAR**

1. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) s'est réuni le lundi 9 décembre 2013 dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, son Président statutaire.

2. A l'issue de ses délibérations, le Comité a pris les décisions suivantes :

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2013

3. Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire, tenue le 4 septembre 2013 à Dakar, a été adopté sans amendement.

II. EXAMEN DU RAPPORT SUR LA POLITIQUE MONETAIRE DANS L'UEMOA

4. Les membres du Comité ont examiné les développements récents de la conjoncture internationale et de la situation économique, financière et monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ils ont noté la divergence des dynamiques de croissance à l'échelle mondiale, dans la phase actuelle de sortie de la crise financière internationale.

5. Au plan interne, le CPM a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation induite par une nette décreue des prix des denrées alimentaires et une pression moindre sur les prix des produits pétroliers. En outre, les performances des Etats membres en matière de croissance confirment la résilience des économies à une conjoncture internationale encore difficile.

6. Les perspectives à moyen terme sont globalement favorables, tant du point de vue de la croissance économique que de l'inflation. Ainsi, les prévisions situent le rythme de progression du produit intérieur brut en volume à 7,0% et 7,1% en 2014 et 2015. Quant aux prix à la consommation, ils ne devraient pas connaître de tension particulière. L'inflation projetée reste dans la limite compatible avec l'objectif de stabilité des prix.

7. Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 2,50% et 3,50%.

8. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

III. DEMANDE D'ADMISSIBILITE DE TITRES AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO

9. Les membres du Comité ont approuvé l'admissibilité au refinancement de la BCEAO des titres ci-après :

- Obligations du Trésor, dénommées « H600202E1 OTA-B TRESNE 6,25% 2013-2018 » émises par l'Etat du Niger ;
- Obligations du Trésor, dénommées « T600202E6 OTA-B TRESTG 6,5% 2013-2018 » émises par l'Etat Togolais ;
- Obligations dénommées « CRRH-UEMOA 6% 2013-2023 » émises par la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA).

IV. ADMISSIBILITE DES OBLIGATIONS DU TRESOR AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO ET CREATION D'UN GUICHET SPECIAL DE REFINANCEMENT

10. En vue de permettre aux Etats membres et au secteur privé de mieux exploiter le potentiel qu'offre le marché financier régional, en termes de mobilisation des ressources pour le financement des investissements, le CPM a décidé d'accorder aux obligations du Trésor l'admissibilité d'office au même titre que les bons du Trésor.
11. Le CPM a, par ailleurs, autorisé la Banque Centrale à créer un guichet spécial de refinancement des titres publics comme privés dont la durée résiduelle va au-delà de 5 ans.

Fait à Dakar, le 9 décembre 2013

Le Président du Comité de
Politique Monétaire de la BCEAO



Tiémoko Meyliet KONE

